



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des collectivités locales
Affaire suivie par : Brigitte Petitjean
Tél : 05 63 22 82 30
Mél : brigitte.petitjean@tarn-et-garonne.gouv.fr

Montauban, le **08 AVR. 2022**

Messieurs,

Par courrier en date du 17 octobre 2021, vous contestez deux délibérations du 14 juin 2021 du conseil municipal de la commune de Lacour de Visa concernant des projets d'installations photovoltaïques sur le territoire de la commune.

Une telle installation pouvant avoir une « incidence » sur l'environnement et les paysages (57 hectares concernés), votre association justifie d'un intérêt à agir conforme à l'article 2 de ses statuts.

Si le projet en cause concerne une installation mentionnée à l'article L.511-1 du code de l'environnement, la commune de Lacour-de-Visa, bien qu'elle compte moins de 3500 habitants, se doit d'appliquer les prescriptions de l'article L.2121-12 du CGCT indiquant qu'une note explicative de synthèse doit être adressée aux membres du conseil municipal avec leur convocation, avec un délai de convocation fixé à cinq jours francs.

Par ailleurs, vous soulignez la présence du maire lors des débats et du vote du conseil municipal, alors qu'il est également propriétaire de l'une des parcelles concernées par le projet. Cette circonstance, selon vous, serait de nature à constituer un conflit d'intérêts, le maire ayant un intérêt à l'affaire différent de celui de la commune.

Il résulte de l'article L.2131-11 du CGCT que : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.* »

Ces éléments, qui fragilisent la sécurité juridique des délibérations précitées, ont été portés à la connaissance du maire.

Je tiens à vous indiquer qu'enfin, à ma connaissance, les services de l'État n'ont pas été, pour l'instant, saisis de demande sur la réalisation de ce projet qui semblerait donc être à l'état d'étude de prospection.

Je tenais à vous informer de ces éléments sous réserve d'une interprétation, *in fine*, du juge administratif.

Je vous prie d'agréer, messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète,
Le Sous-Préfet,

Arnaud SORGE

Association Environnement Juste
Monsieur André De BAERE
Monsieur Tim ABADY
mairie – Les Garnèdes, Belmontet
46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC